Canton de Pont Saint Esprit

MAIRIE DE SAINT ANDRE D'OLERARGUES 30330



Commune de Saint André d'Olérargues

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal Nº 03-2024

du mardi 19 mars 2024 à 20 h 00

Date de la convocation : vendredi 15 mars 2024 Date d'affichage: vendredi 15 mars 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11 En exercice : 10 (Quorum : 6)

Présents: 8 Votants: 10

L'An deux mil vingt-quatre et le dix-neuf mars, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE, Maire.

Présents: M. François BARBE, M. Raoul BEHNCKE, Mme Béatrice BOUYSSOU, M.

Jean-Marie FERRARI, Mme Nathalie LACOUSSE, Mme Annie QUEYRANNE,

M. Daniel ROUSSEL, M. Bernard SOUFFLET

Procurations: M. Lionel CHEVALIER donne procuration à Mme Nathalie LACOUSSE

Mme Amélie HORN donne procuration à Mme Béatrice BOUYSSOU

Absents excusés: M. Lionel CHEVALIER, Mme Amélie HORN

Mme Nathalie LACOUSSE sort de la salle pour le vote des comptes

administratifs

Secrétaire de séance : Mme Annie QUEYRANNE

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 MARS 2024

Le procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 6 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION Nº 06-2024

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Elle présente les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 : Principal, Multiple rural et Convention de gestion assainissement.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix :

- APPROUVE les comptes de gestion du trésorier municipal, pour l'exercice 2023, Principal, Multiple rural et Convention de gestion assainissement;
- PRECISE que le budget Convention de gestion assainissement était inactif au 01/01//2023, clos par délibération du conseil municipal N° 18-2023 du 11 avril 2023;
- Servation ni réserve sur la tenue des comptes ;
- AUTORISE le maire à signer les comptes de gestion 2023.

DELIBERATION Nº 07-2024

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Vu qu'en tant qu'ordonnateur des finances communales, Madame le Maire ne participe pas au vote du compte administratif, Monsieur François BARBE, 1^{er} Adjoint, prend la présidence du Conseil municipal pour cette délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu la délibération n° 13-2023 du 11 avril 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023, Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame le Maire,

Après s'être fait présenter par Monsieur François BARBE le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	6 998,07 €	0,00€	0,00€	232 730,48 €	0,00 €	225 732,41 €
Opérations de l'exercice	150 817,51 €	88 382,62 €	361 430,13 €	415 510,34 €	512 247,64 €	503 892,96 €
Résultats de l'exercice	62 434,89 €	0,00 €	0,00 €	54 080,21 €	8 354,68 €	0,00 €
Solde restes à réaliser	14 401,51 €	45 669,99 €			0,00 €	31 268,48 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	69 432,96 €	0,00 €	0,00€	279 812,62 €	0,00€	210 379,66 €

- 2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4. Sous la présidence de Monsieur François BARBE, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif ;
- 5. Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix :

APPROUVE le compte administratif principal de la commune sur l'exercice 2023 dont les résultats sont présentés ci-avant.

DELIBERATION N° 08-2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 SUR LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion 2023, se présentent comme suit :

FONCT	232 730,48 €	6 998,07 €	54 080,21 €	45 669,99 € Recettes		279 812,62€
INVEST	-6 998,07 €		-62 434,89 €	Dépenses 14 401,51 €	31 268,48 €	-38 164,48€
	2022		2023	2023	REALISER	COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	RESULTAT CA	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A	CHIFFRES A PRENDRE EN

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DECIDE D'AFFECTER au budget primitif Communal 2024 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	279 812,62 €
Affectation obligatoire:	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	38 164,48 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	241 648,14 €
Total affecté au c/ 1068 :	38 164,48 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

DELIBERATION N° 09-2024

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - MULTIPLE RURAL

Vu qu'en tant qu'ordonnateur des finances communales, Madame le Maire ne participe pas au vote du compte administratif, Monsieur François BARBE, 1^{er} Adjoint, prend la présidence du Conseil municipal pour cette délibération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu la délibération n° 14-2023 du 11 avril 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023,

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame le Maire,

Après s'être fait présenter par Monsieur François BARBE le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	5 851,24 €	0,00 €	0,00 €	6 651,93 €	0,00 €	800,69 €
Opérations de l'exercice	5 520,53 €	5 851,24 €	4 697,86 €	21 827,79 €	10 218,39 €	27 679,03 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	330,71 €	0,00 €	17 129,93 €	0,00 €	17 460,64 €
Solde restes à réaliser	5 887,20 €	0,00 €			5 887,20 €	0,00 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	5 520,53 €	0,00€	0,00 €	17 930,62 €	0,00 €	12 410,09 €

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4. Sous la présidence de Monsieur François BARBE, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif;
- 5. Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix :

APPROUVE le compte administratif Multiple Rural sur l'exercice 2023 dont les résultats sont présentés ci-avant.

DELIBERATION Nº 10-2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 SUR LE BUDGET PRIMITIF MULTIPLE RURAL 2024

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion 2023, se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 5 851,24 €		330,71 €	Dépenses 5 887,20 € 0,00 €	-5 887,20 €	-11 407,73 €
FONCT	6 651,93 €	5 851,24 €	17 129,93 €	Recettes		17 930,62 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

Décide d'affecter au budget primitif Multiple Rural 2024 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Affectation obligatoire :	17 930,62 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	11 407,73 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 € 6 522,89 €
Total affecté au c/ 1068 :	11 407,73 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne	
002)	0,00 €

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil municipal débat des investissements à prévoir sur le budget primitif 2024. Principaux projets d'acquisition ou de travaux examinés :
 - Réfection des chemins de la Clause et de la Liquière
 - Construction de caveaux supplémentaires au cimetière
 - Audit énergétique du bâtiment de la mairie
 - Eclairage public rue du Couchant
 - Plusieurs rampes pour sécuriser les différents escaliers de la place communale
 - Jeux pour les tout-petits à proximité du terrain multisports
 - Chantier d'utilité sociale 2024 : aménagement d'un espace à proximité du terrain multisport avec réalisation d'un muret en pierres.
- Il est également proposé de relancer une formation premiers secours, prévision fin printemps (après période pluies) d'une intervention enrobée à froid pour boucher les nids de poule.
- Après examen, accord du Conseil municipal sur la demande d'un administré de création à ses frais d'un accès à sa parcelle à partir d'un chemin communal.
- Information des prochaines élections européennes le dimanche 09 juin 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le maire Mme Nathalie LACOUSSE

La secrétaire de séance Mme Annie QUEYRANNE